

## Communiqué de presse

Embargo: 2.5.2019, 8h30

### 13 Sécurité sociale

Statistique des nouvelles rentes 2017 et actualisation partielle des indicateurs sur la prévoyance vieillesse

## Prestations du 2<sup>e</sup> pilier: de gros écarts entre les femmes et les hommes

**Environ 43 000 personnes ont touché en 2017 leurs premières rentes de la prévoyance professionnelle (2<sup>e</sup> pilier) et environ 51 000 personnes se sont fait verser un capital vieillesse du 2<sup>e</sup> pilier. Les prestations du 2<sup>e</sup> pilier sont environ deux fois plus élevées chez les hommes que chez les femmes. Près d'une personne sur deux n'avait pas atteint l'âge légal de la retraite au moment de toucher ses premières prestations (femmes: 44%, hommes: 46%). Les rentes touchées avant l'âge légal de la retraite sont aussi les plus élevées, chez les femmes comme chez les hommes. Tels sont les derniers résultats de la statistique des nouvelles rentes de l'Office fédéral de la statistique (OFS).**

En 2017, la rente médiane de vieillesse versée par la prévoyance professionnelle s'élevait à 1221 francs par mois pour les femmes et à 2301 francs par mois pour les hommes. Cela signifie que 50% des personnes de chaque sexe ont touché une rente supérieure au montant indiqué, 50% une rente inférieure au montant indiqué. En ce qui concerne les versements en capital, le montant médian avoisinait 136 000 francs pour les hommes et 56 600 francs pour les femmes.

Les écarts marqués entre les sexes s'expliquent en grande partie par des différences dans leurs parcours professionnels (par exemple: arrêt ou interruption de l'activité professionnelle pour des raisons familiales ou travail à temps partiel chez les femmes). En 2018, 76% des mères étaient professionnellement actives, contre 95% des pères. 80% des mères professionnellement actives (58% des femmes professionnellement actives) travaillaient à temps partiel, contre 12% des pères professionnellement actifs (14% des hommes professionnellement actifs, source: ESPA).

Environ 88 000 personnes ont retiré en 2017 un capital vieillesse du pilier 3a. Le montant médian perçu était d'environ 49 000 francs pour les hommes et d'un peu plus de 41 000 francs pour les femmes.

### Prestations souvent perçues avant l'âge légal de la retraite

En 2017, 49% des hommes qui ont touché leurs premières rentes du 2<sup>e</sup> pilier et 44% des hommes qui ont touché leur capital vieillesse n'avaient pas encore atteint l'âge légal de la retraite. Chez les femmes, les proportions étaient respectivement de 43 et 44%. Inversement, 12% des femmes et 6% des hommes ont touché leurs premières rentes après l'âge légal de la retraite. Les proportions étaient de 18% chez les hommes et 20% chez les femmes pour ce qui est des prestations en capital.

À noter qu'on ne sait pas comment le statut d'activité ou le taux d'activité de ces personnes change au moment où elles touchent leurs prestations de vieillesse.

### Les rentes anticipées sont aussi les plus élevées

Le niveau des prestations varie selon l'âge. Dans la prévoyance professionnelle, les hommes qui touchent leur première rente avant l'âge légal de 65 ans sont aussi ceux qui touchent les rentes les plus élevées (3009 francs), suivis des hommes qui ont plus de 65 ans au moment de toucher leur première rente (2144 francs). Les rentes les plus faibles (1809 francs) s'observent chez les hommes qui prennent leur retraite à l'âge légal de 65 ans (montants mensuels, médianes). Des écarts du même ordre de grandeur s'observent chez les femmes, mais à un niveau moins élevé. Les rentes vieillesse de l'AVS (1<sup>er</sup> pilier), en revanche, sont relativement homogènes par rapport au sexe et à l'âge (médiane hommes: 1936 francs, médiane femmes: 1754 francs).

### Une personne sur deux perçoit seulement une rente

En 2017, la moitié des nouveaux bénéficiaires et la moitié des nouvelles bénéficiaires de prestations des caisses de pensions ont touché seulement une rente (hommes: 47%, femmes: 54%). Environ un tiers ont perçu seulement un capital (hommes: 30%, femmes: 33%). Le reste (23% des hommes et 13% des femmes) ont touché une combinaison de rente et de capital.

### Pour la première fois, des résultats au niveau cantonal

En plus des résultats nationaux, nous publions ici pour la première fois des données au niveau cantonal. Elles concernent les personnes qui touchent leurs premières rentes, un capital du 2<sup>e</sup> pilier ou un capital du pilier 3a, et qui sont domiciliées dans le canton considéré. Nous présentons en outre un nouveau tableau sur les personnes qui remboursent un capital perçu dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement (y c. montants).

### Mise à jour des indicateurs de la prévoyance vieillesse

En même temps que la statistique des nouvelles rentes, nous avons mis à jour une partie des indicateurs de la prévoyance vieillesse. Il s'agit notamment des indicateurs de la qualité de vie des personnes âgées. En outre, les résultats de la statistique des nouvelles rentes et les indicateurs liés à la prévoyance vieillesse sont résumés sur une nouvelle page du portail statistique de l'OFS, intitulée «[Rapports sur la prévoyance vieillesse](#)».

## **Statistique des nouvelles rentes (statistique des nouveaux bénéficiaires de prestations de la prévoyance vieillesse)**

La statistique des nouvelles rentes (NRS) donne le nombre de personnes qui touchent leurs premières rentes ou qui perçoivent leur capital vieillesse dans le cadre du système suisse de prévoyance vieillesse. La statistique produit des données sur les trois piliers. Est qualifiée de «nouvelle» une rente qui est perçue pour la toute première fois au cours de l'année considérée. Étant donné qu'une personne peut percevoir des prestations des trois piliers, elle peut bénéficier à plusieurs reprises d'une «nouvelle rente».

La statistique indique le montant médian et le montant moyen des nouvelles rentes et des prestations en capital, selon l'âge et le sexe. Pour les prestations en capital (2<sup>e</sup> pilier et pilier 3a), la statistique indique si elles sont versées dans le cadre du départ à la retraite ou pour d'autres raisons (par ex. encouragement à la propriété du logement).

### **Source des données**

La statistique des nouvelles rentes est une enquête exhaustive. Les données proviennent de sources administratives: registre des rentes de la Centrale de compensation (CdC), déclarations fiscales des institutions de prévoyance et des sociétés d'assurance à l'Administration fédérale des contributions (AFC). Les données sont traitées de manière anonyme.

### **Indicateurs de la prévoyance vieillesse**

Les indicateurs de la prévoyance vieillesse donnent un aperçu de la situation de la population âgée en Suisse. Ils renseignent sur les modalités de passage à la retraite, sur la situation financière des retraitées et des retraités, et sur certains aspects du logement, de la santé, du revenu et de l'intégration sociale dans ce groupe de population. Les données proviennent de diverses enquêtes de l'OFS, notamment de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), de l'enquête suisse sur la santé et de la statistique des caisses de pensions.

---

---

## Renseignements

Lucian Schneider, OFS, Section Analyses sociales, tél.: +41 58 463 65 06,  
e-mail: [Lucian.Schneider@bfs.admin.ch](mailto:Lucian.Schneider@bfs.admin.ch)

Dominique Oehrli, OFS, Section Analyses sociales, tél.: +41 58 480 38 77,  
e-mail: [Dominique.Oehrli@bfs.admin.ch](mailto:Dominique.Oehrli@bfs.admin.ch)

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: [media@bfs.admin.ch](mailto:media@bfs.admin.ch)

## Offre en ligne

Autres informations et publications: <https://www.bfs.admin.ch/news/fr/2018-0449>

La statistique compte pour vous: [www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

Le site de l'OFS: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

## Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

L'Office fédéral des assurances sociales a reçu les informations contenues dans ce communiqué de presse une semaine avant leur publication.



## 270 715

bénéficiaires  
ont touché une nouvelle  
prestation de vieillesse

### Nouvelles rentes de vieillesse: médiane mensuelle



## 1777 fr.

AVS

## 1838 fr.

Prévoyance professionnelle

### Perception du capital vieillesse: médiane



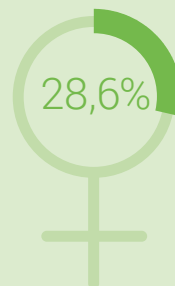
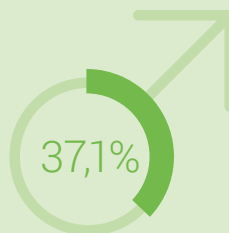
## 94 806 fr.

Prévoyance professionnelle

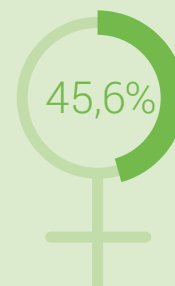
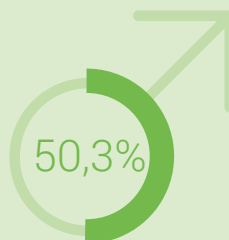
## 44 862 fr.

Pilier 3a

### 1 an avant l'âge légal de la retraite...



... déclaraient être  
en retraite anticipée en 2015.



... avaient en 2015 déjà touché  
une prestation de vieillesse.

### Combinaison de nouvelles prestations de vieillesse (uniquement caisses de pensions)



Rente seulement

\_\_\_\_\_



## 47%

\_\_\_\_\_



## 54%



Capital seulement

\_\_\_\_\_

## 30%

\_\_\_\_\_

## 33%



Rente et capital

\_\_\_\_\_

## 23%

\_\_\_\_\_

## 13%